

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de SAINT SAËNS

COMMUNE DE BOSC-MESNIL

76680 - Tél. & Fax : 02 35.34.50.68

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vendredi quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Marie-Claude BEAUVALLET, Maire de Bosc-Mesnil
Date de convocation 9 avril 2011

PRESENTS : Mmes et MM. Marie-Claude BEAUVALLET, Marcel SADOT, Nicole LEROY, Ludovic LEBRETON, François BATTEMENT, Pascal VAN DE STEENE, Jean-Marie MAINOT, Myriam QUEVAL, Didier COUVET, Jean-Marc LECOUFLET.

ABSENT EXCUSE : Sylvain CAMPAIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Myriam QUEVAL.

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS, RECOURS A UN AVOCAT

N°15/04/2011 01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du recours à un avocat

- pour défendre les intérêts de la Commune suite à la requête de M. Philippe Pochon déposée auprès du tribunal administratif de Rouen demandant l'annulation d'une permission de voirie (entrée charretière) chemin des Rohards.
- pour rédiger une plainte suite à la mise en cause du Maire et de l'Adjointe sur un drame ayant eu lieu dans la Commune. Ce point avait été abordé en question diverse lors de la réunion du 17 décembre 2010. L'accord de l'assurance pour cette affaire a été obtenu le 22 décembre.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

N°15/04/2011 02

Le Conseil Municipal, unanime, présidé par le Doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Madame Marie-Claude BEAUVALLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ainsi résumé :

(montants en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Opérations de l'exercice	167 482,03	211 598,30	85 541,20	7 889,73	
Résultat de l'exercice		+ 44 116,27	-77 651,47		-33 535,20
Résultats antérieurs		+ 97 332,52		+ 7 099,41	+ 104 431,93
RESULTAT DE CLOTURE		+ 141 448,79	-70 552,06		+ 70 896,73
Restes à réaliser			764 802,97	812 604,59	
Solde des restes à réaliser				47 801,62	
Besoin de financement cumulé			-22 750,44		
Reste sur excédent de la section de fonctionnement		+ 118 698,35			

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au

résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) arrête les résultats définitifs résumés dans les tableaux ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2010 DRESSE PAR M. EMMANUEL DORE, RECEVEUR MUNICIPAL

N°15/04/2011 03

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice concerné et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice concerné,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre de l'exercice concerné, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice concerné en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE CONCERNE PAR LE RECEVEUR VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

N°15/04/2011 04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'affecter le résultat cumulé à affecter d'un montant de 141 448,79 € de la façon suivante :

- au compte 1068 pour couverture du besoin de financement la somme de 22 750,44 €.
- au compte 001 de la section d'investissement la somme de 70 552,06 €.

VOTE DES SUBVENTIONS 2011

N°15/04/2011 05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 votants), vote les subventions suivantes à inscrire au budget 2011 :

- Club de l'Amitié 460 €
- Anciens Combattants 460 €
- Amicale des sapeurs pompiers de St-Saëns 65 €
- Restos du cœur de St-Saëns 110 €
- Banque alimentaire de Rouen et sa Région 57 €
- Animado (dans le cadre de la distribution de la banque alimentaire) 60 €
- NYD accueil 80 €
- Association Prévention routière 65 €
- CCAS 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par neuf voix pour, (Didier Couvet Président du Comité des Fêtes n'ayant pas pris part au vote), vote la subvention suivante et s'engage à l'inscrire au budget 2010 :

- Comité des Fêtes 460 €

VOTE DES TAUX 2011

N°15/04/2011 06

Cette année, les taux d'imposition des communes membres d'une Communauté de Communes à fiscalité additionnelle ont été recalculés par l'administration pour prendre en compte les transferts d'impôts locaux décidés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, ne souhaitant pas modifier les taux des impôts locaux par rapport à 2010, adopte les taux de référence 2010 précisés ci-dessous :

	Bases 2011	TAUX	Produits attendus
Taxe d'habitation	129 400 €	16,41 %	21 235 €
Foncier bâti	124 000 €	12,63 %	15 661 €
Foncier non bâti	46 100 €	28,95 %	13 346 €
Cotisation Foncière des Entreprises	43 600 €	14,88 %	6 488 €
			56 730 €

BUDGET 2011

N°15/04/2011 07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- Vote le budget au niveau des chapitres
- Adopte le budget 2011
 - en section de fonctionnement en équilibre pour 293 619 €
 - en section d'investissement pour 934 540 € en dépenses et 1 054 480 € en recettes tel que résumé ci-après

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Budget 2010	Réalisé 2010	Budget 2011
011 – ACHATS	65 549	42 827.46	92 450
012 - CHARGES DE PERSONNEL	71 330	69 843.62	76 650
65 -CHARGES DE GESTION COURANTE	51 005	48 561.95	93 621
66 -CHARGES FINANCIERES	4 000	0.00	6 550
042 - DOTATION AMORTISSEMENTS	7 416	6 249.00	9 348
022-Dépenses imprévues			15 000
023-virement section investissement	80 773		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	280 073	167 482.03	293 619

FONCTIONNEMENT RECETTES	Budget 2010	Réalisé 2010	Budget 2011
013 - ATTENUATION DE CHARGES	14 700	23 327.68	20 000
070-REVENUS DE GESTION COURANTE	8 410	2 271.96	2 110
73 -IMPOTS ET TAXES	70 342	69 507.97	62 251
74 -DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	84 977	108 775.18	83 050
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 299.48	7 706.51	7 501
76 - PRODUITS FINANCIERS	12	9.00	9

TOTAL (recettes de l'exercice)	182 740.48	211 598.30	174 920.65
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	97 332.52		118 698.35
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	280 073	211 598.30	293 619
INVESTISSEMENT DEPENSES	Budget 2010	Réalisé 2010	Budget 2011
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 000		19 432
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 931	7 651.36	79 970
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 200	2 194.66	1 900
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	812 650	75 695.18	746 703
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	14 744		5 982
020 DEPENSES IMPREVUES			10 000.94
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	937 525	85 541.20	863 987.94
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			70 552.06
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	937 525	85 541.20	934 540
INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
040- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	7 416	6 249.00	9 348
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	14 744		5 981
10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 318	1 318.87	27 772
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	80 773		
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	376 089	321.86	384 379
16-EMPRUNT	450 085.59		627 000
TOTAL RECETTES INVEST. DE L'EXERCICE	930 425.59	7 889.73	1 054 480
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 099.41		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	937 525	7 889.73	1 054 480

CONCERT DE MUSIQUE RENAISSANCE

N°15/04/2011 08

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de l'association « les Rencontres en Pays de Bray » d'organiser un concert de musique Renaissance avec l'ensemble « Ludus Modalis » le vendredi 20 mai prochain.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve ce projet qui s'inscrit dans la politique culturelle et artistique du Pays de Bray et autorise Madame le Maire à signer la convention de co-réalisation de cette manifestation.

DESTRUCTION DES NIDS D'INSECTES

N°15/04/2011 09

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Service d'Incendie et de Secours informant la Commune de nouvelles modalités en ce qui concerne la destruction des nids d'hyménoptères.

A compter du 1^{er} janvier 2011, le S.D.I.S. interviendra

- à titre gratuit en cas de danger immédiat et vital pour les personnes ainsi que sur le domaine public
- avec facturation de 100 € par carence d'entreprises privées.

Après discussion, il est décidé que la Commune apportera une aide de 40 € aux particuliers faisant détruire un nid d'hyménoptères à titre onéreux. Cette somme sera versée au prestataire (SDIS ou entreprise privée selon les cas. Un accord préalable avec les services municipaux est toujours nécessaire afin de vérifier que le nid est proche d'une habitation.

TRANSFERT D'UN EMPLOI ELEMENTAIRE

N°15/04/2011 10

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Inspection Académique de la Seine Maritime l'informant que, compte tenu de l'évolution des effectifs, un emploi élémentaire au sein du S.I.V.O.S. du Mont-Arnoult est transféré de Neufbosc à Bosc-Mesnil à compter de l'année scolaire 2011/2012.

Le Conseil Municipal approuve ce changement qui prend en compte la construction des nouveaux locaux.

Il est précisé que ce changement sera effectif administrativement dès la rentrée de septembre mais que l'emménagement dans les classes neuves se fera aux vacances de Toussaint.

TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

N°15/04/2011 11

En ce qui concerne la réfection de la façade Sud de la salle des fêtes, une annonce tenant compte des recommandations du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) a été mise en ligne sur le site de l'ADM 76 (Association Départementale des Maires de Seine Maritime) du 18 février au 28 mars 2011.

Une seule proposition est parvenue en mairie. Le Conseil Municipal en prend connaissance mais ne souhaite pas décider actuellement et estime utile d'avoir au moins un autre devis.

QUESTIONS DIVERSES

Le 12/04/2011, le Tribunal Administratif de Rouen a statué sur la demande d'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 7/10/2008 relative à la carte communale déposée par l'association « Vivre Heureux à Bosc-Mesnil ». Cette requête est rejetée et la partie perdante condamnée à verser la somme de 1 000 euros à la Commune.

La CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) a qualifié d'abusives plusieurs demandes de communication de documents administratifs présentées par un administré.